

## Comment régler ses problèmes financiers

Beaucoup de gens seront, à un moment ou un autre de leur vie, aux prises avec des problèmes financiers. Alors que les problèmes plus superficiels peuvent causer bien des ennuis et des soucis, les problèmes d'argent plus graves créent bien souvent un cercle vicieux duquel il peut être difficile de se sortir.

Si vous vous sentez étouffé par le poids de vos dettes et que vos créanciers vous harcèlent sans relâche pour que vous leur remboursiez de l'argent que vous ne possédez pas, vous pourriez être amené à déclarer une faillite personnelle. Cependant, avant d'en arriver là, il existe d'autres solutions que vous pourriez choisir de mettre en application.

Vous pourriez tout d'abord tenter d'établir une entente avec vos créanciers. Si ce n'est pas déjà fait, établissez votre budget et analysez-le avec attention. Peut-être que la réduction de un ou deux de vos paiements mensuels suffirait à vous permettre de surmonter vos problèmes. Pour tenter d'établir une entente avec un ou plusieurs de vos créanciers, contactez-les par téléphone ou par écrit. Expliquez-leur en toute honnêteté pour quelles raisons vous ne pouvez les payer, et proposez-leur de vous permettre d'effectuer des versements réduits, s'étalant sur une plus longue période de temps. Aidez-vous de votre budget pour définir une solution réaliste adaptée à votre situation. Il est bien sûr possible que vos créanciers refusent de s'entendre avec vous, mais vous pourriez aussi être agréablement surpris.

Une proposition de consommateur est une autre sorte d'entente qui peut être proposée aux créanciers. La différence principale est que cette entente passe généralement par les services d'un syndic de faillite. Le syndic de faillite analysera la nature de vos problèmes financiers, et proposera une entente entre vous et vos créanciers. Cette entente pourrait consister à étaler vos paiements sur une plus grande période de temps, ou même à annuler une partie de vos dettes. Encore une fois, vos créanciers sont libres d'accepter ou de rejeter cette offre d'entente.

Si toute entente avec vos créanciers est impossible, vous pourriez choisir de contracter un prêt de consolidation. La consolidation de dettes est plutôt simple: une institution financière accepte de rembourser tous vos créanciers pour vous, annulant ainsi vos dettes. En échange, vous vous engagez par la suite à rembourser cette institution financière. Vous n'aurez donc qu'une seule dette, avec un taux d'intérêt unique, qui pourrait être plus bas et vous permettre d'économiser sur les intérêts.

Si aucune autre solution ne fonctionne, vous pourriez envisager une faillite personnelle. Vous devez alors contacter un syndic de faillite qui, après examen de votre situation, vous confirmera bien qu'il s'agit de la meilleure solution pour vous. Vous vous engagez alors à remettre vos biens au syndic de faillite, qui prendra les mesures nécessaires pour rembourser toutes vos dettes et payer vos créanciers. Vous pourrez alors recommencer à neuf. Le syndic vous recommandera vivement des rencontres visant à vous conseiller et à vous donner tous les outils nécessaires pour éviter de retomber dans vos mauvaises habitudes financières, vous évitant ainsi de nouveaux problèmes une fois votre faillite terminée.

Peu importe l'ampleur de vos problèmes d'argent, vous ne devez pas hésiter à demander de l'aide afin de vous en sortir et d'améliorer votre situation.

## About the Author

Chez [Andre Gabbay et Associes Inc.](#), nous représentons le [syndic faillite](#) le plus compréhensif et expérimenté dans les cas de faillite ou de l'insolvabilité personnelle